

**AFAF de VAL REVERMONT**  
**BIENS VACANTS ET SANS MAITRE**

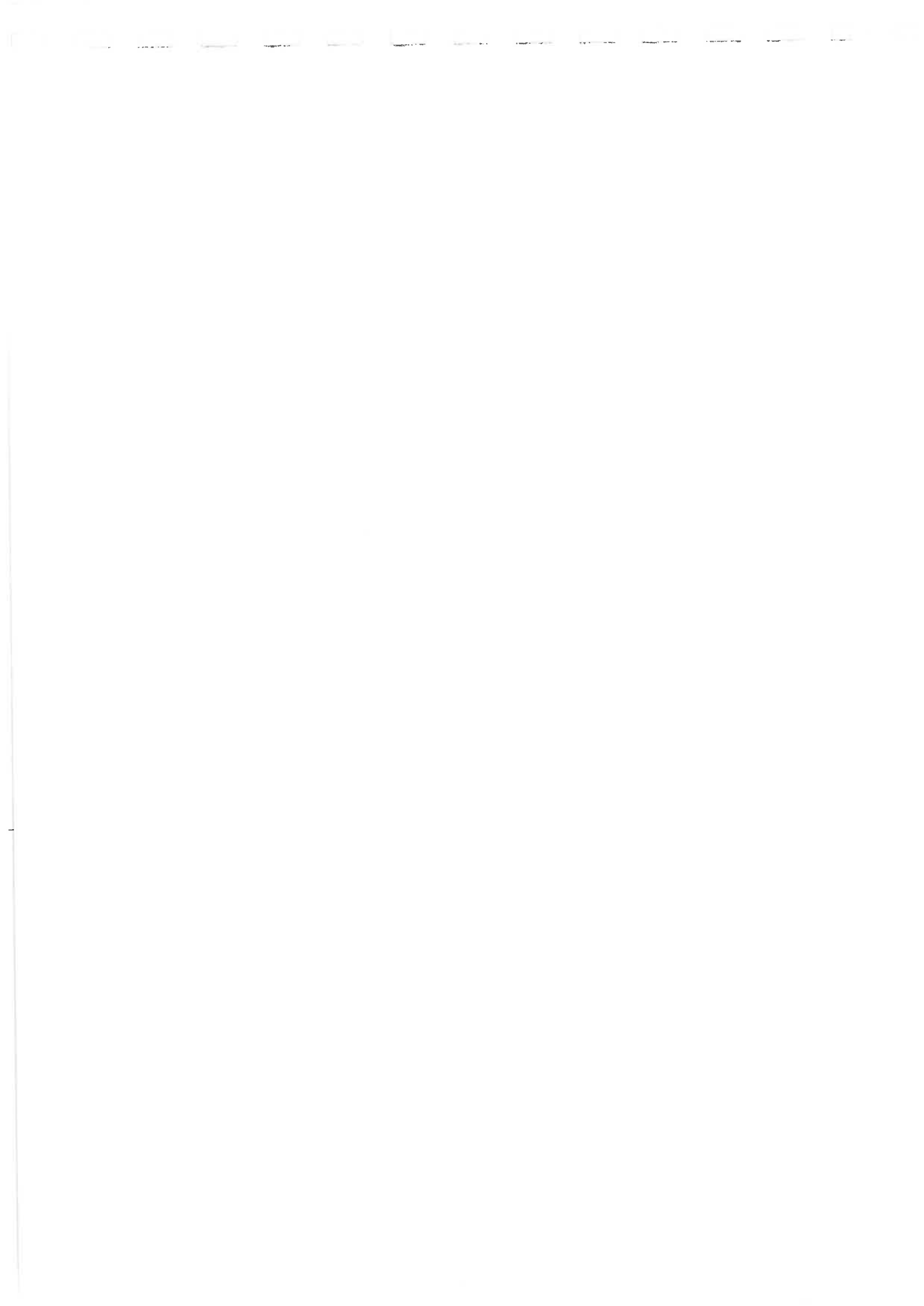
Compte	observation	heritiers
690		
750	succ. À régul	BAILLET Anne-Marie CHAMPANAY Marie-Pierre née BAILET Cp 2120
790	succ. À régul	BALDERER Roland / Didier BALDERER Sylvette née PICOT
820		
860		
950	parcelles au Cp 90 (commune)	
990		
1030		
1140		
1200	succ. À régul	LUCAS Françoise née BOCCARD Cp 5540
1210		
1300		
1320	retour BI	
1350	NEGRELLO Aurélie (de1922)	
1440		
1450		
1470		
1550		
1630	retour BI erreur sur relevé	Cp 5800
1640		
1650	succ. En cours (2018P1840 du 08/04/2018)	BOUVEYRON Charles-Henri BOUVEYRON Richard
1670		
1720		
1730		
1970		
2060		
2150		
2200		
2230	succ. À régul (voir Cp 4940)	JOLY Odette ép, CHAPUIS JOLY Fernande ep, GUICHARD

Compte	observation	heritiers
2240		
2260	CHARPENTIER Pierre (1922) / AMALRIC Louise (1922)	
2280		
2290	CHARRIERE Paul (1923)	
2320		
2350		
2420		
2470		
2530		
2550		
2680		
2810		
2820		
3150	DANANCIER (1913) / DEBOT Marie ep, REVELUT (1910)	
3180	LOUIS Andrée ep, DELLEY (1922)	
3210	DESAX Marcel (1921)	
3330		
3480		
3500	acte joint au BI	
3570	FRACHET René (1927) / FRACHET Liliane ep, COULOMB (1925)	
3650		
3660	FROMONT Delphine (1910)	
3680		
3760		
3780		
3790		
3800		
3990		
4000		
4090		
4210		
4240	GOIFFON Pierre (1930)	

Compte	observation	heritiers
4250		
4360		
4430		
4440		
4560		
4670	parcelles au Cp 90 (commune)	
4680		
4790		
4800		
4840		
4880		
4940	succ. À régul (voir Cp 2230)	JOLY Odette ep, CHAPUIS JOLY Fernande ep, GUICHARD
5340	attestation en cours de publication	
5590		
5680		
5730		
5770		
5850		
6000		
6010		
6210		
6270		
6410		
6450		
6510		
6690		
6750	parcelles au Cp 90 (commune)	FAVIER Monique ep, JACQUET / Nicole ep, FEDOROFF / Geneviève ep, MARTINEZ REYNAUD
6760	succ. À régul	PAILLARD Alain / Thierry / Joselyne ep, STAUB
6830	PAN Maurice (1920) / SALVADOR Celestine (1898) ->vente à PUVILLAND (1935) en 1965 ????	
6900		

Compte	observation	heritiers
6940		
6950		
7000		
7040		
7170		
7200		
7260		
7340		
7450		
7460		
7500		
7550		
7650		
7680	succ. À régul	REVELUT Mireille / Jacques BORGE Régine
7690	succ. À régul	RAMEL Christiane ep, PERDRIX
7710		
7740		
7760	attestation en cours de publication	
7800	succ. À régul	REVELUT Mireille / Jacques BORGE Régine
7810	succ. À régul	REVELUT Mireille / Jacques BORGE Régine
7860		
8020		
8060		
8070		
8150	SAVET Marie (1931)	
8210	attestation notaire 2014	MICHELARD Auguste (de 1929)
8220		
8250		
8260	succ. À régul	GERMAIN Michelle (adresse BI) / GAVAND Daniel veuf SIMIAN Lucette (?)
8310		
8330	TABOURET Victoire (1909) / TABOURET Aimée (1927)	





Compte	observation	heritiers
8370	attestation notaire 2018	TERMINAL Françoise (de 1936)
8380		
8410		
8440	THIBAULT Ernest (1899) / LERAY Simone (1915)	
8530		
8580	NICOLAS Suzanne vivante	
8590	attestation notaire de 2016	TPURNIER Didier / Christine (ep, de Bievre)
8600		
8710		
8760		
8770		
8790		
8800		
8810		
8820		
8840		
8860		
8970		
9000	BERTHET Renée ep, VULIN (1924)	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 BACHEX Raymond  
 26 RUE PROFESSEUR TAVERNIER  
 69008 - LYON

N° de Compte : 690

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Points	Propriété		Observations	
			totale	par Classe				Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	987	LE SAUMONA	0 08 70	0 04 24	B 4 F 2	106 89					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 08 70</b>			<b>195</b>					

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 BAILLET Auguste époux de POMAT Emilienne  
 AU BOURG  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Date Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent			
	1		4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	281	SUR LA SERRA	0 27 20	0 27 20	F 4	272					
B	322	SUR MONTCEL	0 08 70	0 08 70	F 4	87					
B	830	LA CHONNIE	0 10 10	0 10 10	B 6	101					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 46 00</b>			<b>460</b>					

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN COMPRENANT 3 PARCELLES SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 BALDERER Marie époux de BADOUX Rosalie  
 CUISIAT  
 01370 - VAL-REVERMONT  
 Mme BALDERER née BADOUX Marie  
 CUISIAT  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Éventuellement: de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
	137 A	VIGNES DE LA ROCHE	0 04 70	0 04 70	B 3	353						
	137 A	VIGNES DE LA ROCHE	0 02 40	0 02 40	B 3	180						
	137AC	EN GRUMET	0 01 47	0 01 47	B 5	74						
	137AC	EN GRUMET	0 02 34	0 02 34	B 5	117						
	137AC	AUX VIGNES DERNIER	0 02 74	0 00 56 0 02 18	P 2 B 5	48 109						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 13 65</b>			<b>881</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
BALLERIN Jacques époux de NADAL  
01240 - SAINT-PAUL-DE-VARAX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement, année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 A	38	FEUILLEES DE LA ROCHE	0 02 00	0 02 00	B 3	150						
137 A	82	FEUILLEES DE LA ROCHE	0 20 60	0 20 60	F 2	412						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>		<b>0 22 60</b>	<b>562</b>						

Logiciel INTEGREM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 BASSET Jules  
 01290 - BEY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédant	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
D	715P01	CHAZEAU	0 06 30	0 06 30	B 4	158						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>158</b>						

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme BERTHET Jean née PERRIN Marie  
 CUISIAT  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION												
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale	Contenance par Classe	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement fin de bail	OBSERVATIONS	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	12
	312ZD	COMMUNE DE VAL-REVERMONT SOUS LA FEROLLIERE	0 13 80	0 13 80	B 5	690						
			<b>TOTAUX :</b>			<b>690</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
BERTIN Henri époux de SIBELLE  
01200 - LANCRANS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent			Date de l'acte
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		COMMUNE DE VAL-REVERMONT									
D	157	LES THIOILLES	0 10 80	0 10 80	B4-	162					
D	226	LES THIOILLES	0 11 03	0 11 03	B 6	110					
ZL	4	PRE AUX DAMES	0 08 09	0 08 09	F 2	162					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 29 92</b>			<b>434</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN COMPRENANT 3 PARCELLES SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE STATUT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
BLAFFARD Auguste  
CUISIAT  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 C	584	TEPPES SOUS GRAMONT	0 04 55	0 04 55	F 1	273						
137 C	1403	EN MONTCEL	0 03 52	0 03 52	F 4	35						
137AC	128	AUX VIGNES DERNIER	0 01 80	0 00 18 0 01 62	P 2 B 5	15 81						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 09 87</b>			<b>404</b>						

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 1200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOCCARD Henri époux de CORNELOUP Germaine  
CHEZ FRANCOISE LUCAS 13 RUE DE STRASBOURG  
11000 - CARCASSONNE

Mme BOCCARD Henri née CORNELOUP Germaine  
MAISON DE RETRAITE LE VILLAGE  
71800 - BOIS-SAINTE-MARIE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	92p01	LA COMBE - TREFFORT	0 07 00	0 07 00	F 4	70						
B	1205p02	MONT SUR VTGNE	0 02 17	0 02 17	B 4	54						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 09 17</b>			<b>124</b>						

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
BODEVIN François  
CUISIAT  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété		Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte	Nom du rédacteur de l'acte	éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe			Usufuit	Prpriété					
4	5	6	7	8	9	10	11	12					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
3122D	103	SOUS LA FERROLIERE	0 04 33	0 04 33	B 6	43							
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 04 33</b>			<b>43</b>							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 BORDET Léon époux de MARTIN Alexandrine  
 PAR ME MATHIEU JEAN MICHEL RTE DE MEILLONNAS  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Observations	
			totale	par Classe					
			HA A CA	HA A CA					
	1		4	5	6	7	8	9	
	2						10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT									
	312 C	LES SOURDETTES	0 28 10	0 28 10	B 3	2108			
	312 C	SUR LE MOLARD	0 14 07	0 06 97	P 3 B 3	418 533			
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 42 17</b>			<b>3059</b>			

Logiciel INTGREGM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
BORREL Marcel époux de BIDAL MARIE Léonie  
AUX RIPPEES  
01370 - VAL-REVERMONT

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe										
	1													
	2													
COMMUNE DE VAL-REVERMONT														
D	1207	LES ALLAIGNÉES	0 39 40	0 39 40	B 4	985								
D	1226	LES ALLAIGNÉES	0 07 90	0 01 75 0 06 15	B 2 B 4	70 154								
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>	<b>0 47 30</b>		<b>1209</b>								

Logiciel INTEGRM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 BORRON Auguste et NEGRELLO Aurelie son épouse  
 MONTMERLE  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION											
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte		Notaire rédacteur de l'acte
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		COMMUNE DE VAL-REVERMONT									
	C 940	AUX FORTAILLIERES	0 24 70	0 24 70	B 4	618					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 24 70</b>			<b>618</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 BORRON Marius  
 MONTMERLE  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION												
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufruit	Propriété	Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		Notaire rédacteur de l'acte
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
		COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
C	2204	LES COMBES RICHAUX	0 02 10	0 02 10	B 4	53						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 02 10</b>			<b>53</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT : - Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :  
 Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.





( suite )

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMUNE DE VAL-REVERMONT												
			1 26 58			2032						
C	2185	EN CHAUX	0 10 30	0 10 30	B 4	258						
C	2188	EN CHAUX	0 10 24	0 10 24	B 4	256						
C	2220	LES COMBES RICH AUX	0 13 80	0 13 80	B 4	345						
WB	21	COMBARMOT	0 98 39	0 98 39	P 3	5903						
WC	21	MONTMERLE	0 02 23	0 02 23	P 2	190						
WD	63	CHAMP COLLET	0 07 20	0 07 20	P 1	720						
<b>TOTAUX :</b>			<b>2 68 74</b>			<b>9704</b>						

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER  
TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 22 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 1470

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
BOSREDON René époux de GAGNIÈRE Henriette  
24 RUE PIERRE ALLARD  
69500 - BRON

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
							Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
137AC	72	EN GRUMET	0 23 82	0 23 82	B 5	1191						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b> <b>TOTAUX : 0 23 82</b>							<b>1191</b>					

Logiciel INTEGRM

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,  
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 BOULAY Joseph veuf de MONTBARBON Delphine  
 Au Bourg  
 01370 - VAL REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Observations	
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent		Date de l'acte
	1									
	2									
COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
B	581	MONTCEL	0 06 08	0 06 08	P 3	365				
D	1467	AUX AUVERNAIS	0 04 30	0 04 30	B 3	323				
D	1520	AUX AUVERNAIS	0 01 73	0 01 73	B 3	130				
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 12 11</b>			<b>818</b>				

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme Vve MARTIN Jean née BOUYEYRON Marie  
 86 GRANDE RUE LE VILLAGE - TREFFORT  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale		Contenance par Classe		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A CA	HA	A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11	12	12			
COMMUNE DE VAL-REVERMONT																
B	38	LES TIVONNES	0 09 84	0 00 73	0 09 11	0 00 73	P 3 B 3	547 55								
B	53	L ECHAILLER	0 29 73		0 29 73		UP	2973								
B	99	LA COMBE - TREFFORT	0 20 90		0 20 90		B 3	1568								
B	239	SUR LA SERRA	0 05 80		0 05 80		F 4	58								
B	352	SUR MONTCEL	0 09 00		0 09 00		F 4	90								
B	384	SUR MONTCEL	0 22 30		0 22 30		F 4	223								
B	436	SUR MONTCEL	0 12 50		0 12 50		P 3	750								
B	606	VIGNE DE LA CROIX	0 12 33		0 12 33		UP	1233								
B	630	LES CRANJATES	0 04 30		0 04 30		B 4	108								
B	632	LES CRANJATES	0 03 86		0 03 86		B 4	97								
B	634	LES CRANJATES	0 09 19		0 09 19		B 4	230								
B	704	EN CLESIAT	0 14 40		0 07 23		B 4 F 2	181 143								
B	738	AU PLANCHER	0 09 40		0 09 40		P 3	564								
B	832	LA CHONNE	0 09 20		0 02 43		B 3 B 6	182 68								
			<b>A REPORTER :</b>		<b>1 72 75</b>											
<b>9070</b>																

Logiciel INTEGRÉ

FEUILLET N° 1

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

( suite )

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale		Contenance par Classe		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A CA	HA	A CA										
			REPORT		REPORT			9070								
COMMUNE DE VAL-REVERMONT																
B	834	LA CHONNE	0 14 60		0 05 03		B 3	377								
					0 09 57		B 6	96								
B	992	A LA PORTE	1 04 95		0 70 47		P 3	4228								
					0 34 48		B 4	862								
B	1000	A LA PORTE	0 12 60		0 12 60		B 4	315								
B	1013	A LA PORTE	0 09 82		0 09 82		B 4	246								
B	1014	A LA PORTE	0 09 45		0 09 45		B 4	236								
B	1016	A LA PORTE	0 36 50		0 29 95		P 2	2546								
					0 06 55		B 4	164								
B	1017	A LA PORTE	0 20 38		0 20 38		P 2	1732								
B	1126	FONTAINE BOUILLANT	0 04 20		0 04 20		B 2	168								
B	1127	FONTAINE BOUILLANT	0 12 91		0 12 91		F 4	129								
B	1146	SAINTE MARTIN	0 03 90		0 03 90		F 4	39								
B	1433	LES VERGES	0 08 00		0 04 89		B 3	367								
					0 03 11		F 1	187								
B	1582	EN GRAMONT	0 06 68		0 06 68		B 4	167								
B	1583	EN GRAMONT	0 04 82		0 00 94		B 4	24								
					0 03 88		F 4	39								
<b>FEUILLET N° 2</b>			<b>A REPORTER :</b>		<b>4 21 56</b>		<b>20992</b>									
<b>TRES IMPORTANT :</b>																
- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),																
F (pour désigner les biens propres de la femme),																
C (pour désigner les biens de la communauté),																
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).																
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.																
En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.																
IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.																

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

N° de Compte : 1630

( suite )

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	1618	EN GRAMONT	0 03 84	0 03 84	B 1	384						
B	1631	EN GRAMONT	0 10 46	0 10 46	F 4	105						
B	1652	EN GRAMONT	0 11 50	0 11 50	B 4	288						
B	1686	MONT SUR VIGNE	0 13 60	0 13 60	B 4	340						
B	1738	MONT SUR VIGNE	0 04 50	0 04 50	B 4	113						
B	2047	SOUS ROCHE	0 03 01	0 03 01	B 6	30						
B	2049	SOUS ROCHE	0 12 01	0 12 01	B 5	601						
B	2059p01	SOUS ROCHE	0 05 45	0 05 45	B 5	273						
B	2212	SOUS ROCHE	0 06 69	0 06 69	B 5	335						
B	2285	BOIS SOUS ROCHE	0 11 40	0 11 40	B 5	570						
C	521	SUR ROCHE	0 07 50	0 07 50	B 6	75						
C	533	SUR ROCHE	0 08 80	0 08 80	F 2	176						
D	132	LES THIOILLES	0 09 95	0 09 95	B4-	149						
D	206	LES THIOILLES	0 06 37	0 06 37	B4-	96						
D	422p02	LES COLOMBETTES	0 07 40	0 02 41 0 04 99	B 4 B 6	60 50						
<b>FEUILLET N° 3</b>			<b>A REPORTER : 5 44 04</b>		<b>24637</b>							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale		Contenance par Classe		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Évennement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A CA	HA	A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
COMMUNE DE VAL-REVERMONT														
D	489	LE LAIT	0 03 67	0 03 67	B 3	275								
D	519	MOUSSERON	0 03 97	0 03 97	B 3	298								
D	611	ARCHILLET	0 07 60	0 07 60	B 4	190								
D	767	GOUTT	0 06 60	0 06 60	B 4	165								
D	776	GOUTT	0 04 04	0 04 04	B 4	101								
D	783	CHAZEAU	0 01 74	0 01 74	B 3	131								
D	1147	ANGOULLURES	0 15 32	0 15 32	B 5	766								
D	1149	ANGOULLURES	0 18 30	0 18 30	B 5	915								
D	1528	AUX AUVERNAIS	0 05 28	0 05 28	B 3	396								
D	1548	AUX AUVERNAIS	0 07 38	0 01 09 0 06 29	P 3 B 1	65 629								
D	1553	AUX AUVERNAIS	0 09 52	0 09 52	P 3	571								
D	1592	AUX AUVERNAIS	0 13 61	0 13 61	B 1	1361								
D	1623	AUX CHAZEUX	0 19 00	0 19 00	P 3	1140								
F	210	LE VILLAGE - TREFFORT	0 00 68	0 00 68	UP	68								
F	213	LE VILLAGE - TREFFORT	0 00 80	0 00 80	UP	80								
<b>FEUILLET N° 4</b>			<b>A REPORTER :</b>			<b>6 61 55</b>	<b>31788</b>							

Logiciel INTEGRER

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES \_\_\_\_\_ (suite) \_\_\_\_\_ N° de Compte : 1630



PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
F	467	CHEME VERSA	0 00 51	0 00 51	B 4	13						
F	470	CHEME VERSA	0 03 17	0 03 17	B 4	79						
WA	1	EN PLAMBOURG	0 06 95	0 06 95	B 2	278						
ZL	8	PRE AUX DAMES	0 22 82	0 22 82	P 1	2282						
ZL	37	SAINTE MARTIN	0 21 65	0 21 65	P 2	1840						
ZM	53	LES THIOILLES	0 34 24	0 34 24	P 2	2910						
137 A	222	TEPPES DE COLLONGES	0 03 31	0 03 31	B 3	248						
<b>TOTAUX :</b>			<b>7 54 20</b>	<b>7 54 20</b>		<b>39438</b>						

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 5 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 64 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Part à

le

SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
BOUYEYRON Henri époux de BRIOTTET Germaine  
AU BOURG  
01370 - VAL-REVERMONT

N° de Compte : 1640

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant.. (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	1306	MONT SUR VIGNE	0 06 80	0 06 80	F 4	68						
D	1407	AUX AUVERNAIS	0 09 60	0 02 23 0 07 37	B 3 B 5	167 369						
D	1411	AUX AUVERNAIS	0 02 00	0 02 00	B 3	150						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>754</b>						

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES \_\_\_\_\_  
 BOUYERON Charles-Henri époux de CAPELA Nathalia, n.-prop.  
 10 Boulevard Prince de Galles  
 06000 - NICE  
 BOUYERON Richard, n.-prop.  
 13 Boulevard des Allées Fleuries  
 69530 - BRIGNAIS  
 Mme Vve BOUYERON Henri née DELMAS Marie-Claude, usufr.  
 12 Rue Saint Maximin  
 69003 - LYON

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA									
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
B	506	COLINETTES	0 08 50	0 08 50	F 4	85							
B	664	EN CLESSTAT	0 09 20	0 09 20	F 2	184							
B	1150	SAINTE MARTIN	0 08 98	0 07 29 0 01 69	B 1 F 4	729 17							
B	1151	SAINTE MARTIN	0 15 92	0 15 92	F 4	159							
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 42 60</b>			<b>1174</b>							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRES IMPORTANT :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES,  
 SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
BOUVIER Antoine  
01370 - VAL-REVERMONT

N° de Compte : 1670

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale		Contenance par Classe		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A CA	HA	A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT														
B	403	SUR MONTCEL	0 04 70	0 04 70	F 4	47									
B	788	AU PLANCHER	0 04 98	0 04 98	B 4	125									
B	1414	LES VERGES	0 16 50	0 05 05 0 11 45	F 1 F 4	303 115									
B	1851P01	MONT SUR VIGNE	0 02 30	0 02 30	B 4	58									
B	2181P01	SOUS ROCHE	0 03 10	0 03 10	B 5	155									
C	360	CHAMP PARRON	0 15 20	0 15 20	B 4	380									
C	456	LA GRILLERE	0 12 90	0 12 90	F 2	258									
D	1501	AUX AUVERNAIS	0 07 03	0 03 97 0 03 06	B 3 B 5	298 153									
D	1667P01	AUX CHAZEAUX	0 02 75	0 02 75	B 4	69									
WA	38	LES ALLAGNEBES	0 03 50	0 03 50	B 4	88									
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 72 96</b>			<b>2049</b>									

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTALS : 0 72 96

2049

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 10 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.
- En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
Mme BRESSAND Alice  
01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Logiciel INTEGREM												
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	1503	EN CUSTILLE	0 10 40	0 10 40	B 3	780						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>780</b>						

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 BREVET Denis  
 CHAREYZIAT  
 01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS  
 BREVET Prosper veuf de MICHELARD  
 CHAREYZIAT  
 01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe						Nom du propriétaire précédent	de l'act				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
COMMUNE DE VAL-REVERMONT															
	137 C	LA COMBE DE VAUX	0 10 84	0 01 56 0 02 40 0 06 88	P 3 B 3 F 4	94 180 69									
	137 C	LA COMBE DE VAUX	0 17 00	0 17 00	F 1	1020									
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 27 84</b>			<b>1363</b>									

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRES IMPORTANT :

TOTAUX : 0 27 84

1363

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme CARRU Marie  
 22 RUE MOREAU VAUTHIER  
 92100 - BOULOGNE BILLANCOURT

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	149p01	LA COMBE - TREFFORT	0 15 99	0 15 99	UP	1599						
B	546	MONTCEL	0 03 10	0 03 10	P 3	186						
D	711	CHAZEAU	0 11 09	0 11 09	B 4	277						
D	1832p01	LA MOURONNE	0 06 34	0 06 34	B 4	159						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>2221</b>						

Logiciel INTEGRÉM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

TRÈS IMPORTANT :

Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),  
 F (pour désigner les biens propres de la femme),  
 C (pour désigner les biens de la communauté),  
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 CHAMBARD Alphonse époux de MONTPEYROUX  
 76 AV GAMBETTA  
 83400 - HYERES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	1398	MONT SUR VIGNE	0 27 50	0 27 50	B 6	275						
D	1321	FRUITTIERES	0 02 18	0 02 18	B 4	55						
D	1337	FRUITTIERES	0 02 13	0 02 13	B 3	160						
ZL	35	SAINTE MARTIN	0 08 38	0 08 38	P 2	712						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 40 19</b>			<b>1202</b>						

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :







CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le . en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 2230

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 CHAPUIS Lucien époux de JOLY Odette  
 PAR ODETTE CHAPUIS - APT 228 1 RUE DE MOUSSERON  
 01370 - VAL-REVERMONT

GUTCHARD Aimé époux de JOLY Fernande  
 8 AV DES ANCIENS COMBATTANTS  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137ZE	67	COMBE DE VAUX	0 20 21	0 20 21	B 1	2021						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 20 21</b>			<b>2021</b>						

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRES IMPORTANT :

- Col 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES \_\_\_\_\_  
 CHARPENTIER Pierre et AMALRIC Louise son épouse  
 AU BOURG  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale	Contenance par Classe	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété		Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte	Nom du rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
							8	9					
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
	13												
	14												
	15												
	16												
	17												
	18												
	19												
	20												
	21												
	22												
	23												
	24												
	25												
	26												
	27												
	28												
	29												
	30												
	31												
	32												
	33												
	34												
	35												
	36												
	37												
	38												
	39												
	40												
	41												
	42												
	43												
	44												
	45												
	46												
	47												
	48												
	49												
	50												
	51												
	52												
	53												
	54												
	55												
	56												
	57												
	58												
	59												
	60												
	61												
	62												
	63												
	64												
	65												
	66												
	67												
	68												
	69												
	70												
	71												
	72												
	73												
	74												
	75												
	76												
	77												
	78												
	79												
	80												
	81												
	82												
	83												
	84												
	85												
	86												
	87												
	88												
	89												
	90												
	91												
	92												
	93												
	94												
	95												
	96												
	97												
	98												
	99												
	100												
	101												
	102												
	103												
	104												
	105												
	106												
	107												
	108												
	109												
	110												
	111												
	112												
	113												
	114												
	115												
	116												
	117												
	118												
	119												
	120												
	121												
	122												
	123												
	124												
	125												
	126												
	127												
	128												
	129												
	130												
	131												
	132												
	133												
	134												
	135												
	136												
	137												
	138												
	139												
	140												
	141												
	142												
	143												
	144												
	145												
	146												

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 CHARRIERE Paul  
 107 RUE VENDOME  
 69003 - LYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION											
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
D	802	GOUTT	0 20 10	0 20 10	B 3	1508					
D	945	AU VERNAY	0 40 00	0 40 00	B 3	3000					
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>4508</b>					

Logiciel INTEGREM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETTIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Très important :  
 - Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),  
 F (pour désigner les biens propres de la femme),  
 C (pour désigner les biens de la communauté),  
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.  
 En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Signature :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 CHARRIERE Paul époux de SILLANS  
 BAT A 34 RUE FRANCOIS PEISSEL  
 69300 - CALUIRE ET CUIRE

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	676	EN CLESSIAT	0 02 32	0 02 32	P 2	197						
B	720	EN CLESSIAT	0 05 79	0 05 79	P 3	347						
D	141	LES THIOILLES	0 02 83	0 02 83	B4-	42						
D	194	LES THIOILLES	0 01 22	0 01 22	B4-	18						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>604</b>						

Logiciel INTEGRUM

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme Vve CHARVET Maxime née VEUILLET Marie  
 MOUSSERON  
 01370 - VAL-REVERMONT

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte de l'acte		
	1			4		7	8	9				
	2			5					10	11		12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
	B	1490	EN CUSTILLE	0 07 30	0 07 30	F 1						438
TOTALX :				0 07 30		438						

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRES IMPORTANT :

TOTALX : 0 07 30

438

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.
- En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 CHAVAGNAT Albert époux de LAVOCAT Marie  
 27 RUE DES BLANCHISSERIES  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 A	192	TEPPES DE COLLONGES	0 02 50	0 02 50	B 3	188						
137 C	352	EN GRAMONT-CUISTAT	0 23 50	0 23 50	B 5	1175						
137 C	734	SUR GRAMONT	0 09 80	0 09 80	B 4	245						
137 C	1368	EN MONTCEL	0 05 80	0 05 80	F 4	58						
137 C	1399	EN MONTCEL	0 03 82	0 03 82	F 4	38						
137AB	114	AU PELOU	0 00 40	0 00 40	B 5	20						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 45 82</b>			<b>1724</b>						

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 6 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le . en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 2420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
CHEVALON Gustave époux de COCHARD  
LE VILLAGE - PRESSIAT  
01370 - VAL - REVERMONT

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte le Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
	94	SOUS LA FEROLLIERE	0 16 80	0 16 80	B 5	840						
	159	SOUS LA FEROLLIERE	0 33 50	0 33 50	F 2	670						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>1510</b>						

Logiciel INTEGRM

TRIS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRISANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme Vve CIBELLE EMILIE Henri née DURAPOUR Célestine  
 CUISIAT  
 01370 - VAL-REVERMONT

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe								
	2		4	5	6	7	8	9	10	11		
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 A	99	FEUILLES DE LA ROCHE	0 07 70	0 07 70	B 3	578						
137 C	1144	EN MONTCEL	0 02 63	0 02 63	F 4	26						
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			TOTALX :			604						

Logiciel INTEGRER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
COLIN Jules  
SAINT MICHEL  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				10	11	12			
	1		4	5	6	7	8	9					
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
COMUNE DE VAL-REVERMONT													
D	522	MOUSSERON	0 05 20	0 05 20	B 3	390							
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>390</b>							

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 COLLET Michel  
 LES TILLEULS CHE SAINT JOSEPH  
 30130 - PONT ST ESPRIT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 A	15	FEUILLIERS DE LA ROCHE	0 01 45	0 01 45	B 3	109						
137 A	27	FEUILLIERS DE LA ROCHE	0 07 86	0 07 86	B 3	590						
137 A	214	TEPPES DE COLLONGES	0 01 64	0 01 64	B 3	123						
137 A	406	LE DESSUS DE COLLONGES	0 03 90	0 03 90	B 3	293						
137 B	484	AUX TINTURIERES	0 01 25	0 01 25	P 3	75						
137 B	485	AUX TINTURIERES	0 00 62	0 00 62	B 5	31						
137 C	1411	EN MONTCEL	0 02 40	0 02 40	F 4	24						
137ZC	58	LA MALADIERE	0 02 05	0 00 35 0 01 70	B 1 B 3	35 128						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>1408</b>						

Logiciel INTEGRÉM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 8 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 CONVERT Sabin  
 01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
D	733	CHAZEAU	0 10 10	0 10 10	B 3	758						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 10 10</b>			<b>758</b>						

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 COTTON Clément époux de GAILLARD Jeanne  
 HAMEAU DE THIOLE  
 01250 - SIMANDRE-SUR-SURAN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION											
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
ZM	68	LES PLANTERS	0 02 44	0 02 44	P 1	244					
			<b>TOTAUX :</b>			<b>244</b>					

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
COTTON Jean et VERNE Germaine son épouse  
LA TOUR DE REBOULE  
83390 - PUGET-VILLE

PARCELLES PARRAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
D	393	MORELLE	0 05 60	0 05 60	B 3	420							
D	415	IES COLOMBETTES	0 04 70	0 03 13 0 01 57	B 4 B 6	78 16							
			<b>TOTAUX :</b>			<b>514</b>							

Logiciel INTEOREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT**

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 3150

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
DEBOT André veuf de MOREL Hélène  
BP 3  
01370 - VAL REVERMONT

DANANCIER Hippolyte époux de RIBET Germaine  
PAR MR DEBOT ANDRE AU BOURG  
01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

Mme REVELUT Georges née DEBOT Marie  
PAR MR DEBOT ANDRE AU BOURG  
01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

**PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION**

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété Usfruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA A CA	HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte de l'acte Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	967	LE SAUMONNA	0 07 50	0 00 70 0 06 80	B 4 F 2	18 136					
B	1310	MONT SUR VIGNE	0 12 80	0 12 80	F 4	128					
B	2091P02	SOUS ROCHE	0 01 55	0 01 55	B 5	78					
B	2284	BOIS SOUS ROCHE	0 05 20	0 05 20	B 5	260					
D	903	AU VERNAY	0 03 48	0 03 48	B 3	261					
D	950	AU VERNAY	0 04 05	0 04 05	B 3	304					
D	1524	AUX AUVERNATS	0 03 39	0 03 39	P 3	203					
ZM	37	MORELLE	0 08 78	0 08 78	F 2	176					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 46 75</b>			<b>1564</b>					

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires),

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF 8 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 3180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
Mme DELLEY Raymond née LOUIS Andrée  
LES URSULES  
01370 - VAL-REVERMONT

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
							8	9					
	1												
	2												
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
B	162	LA SERRA	0 38 03	0 38 03	P 3	2282							
B	215	LA SERRA	0 10 74	0 03 61 0 07 13	B 3 F 4	271 71							
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 48 77</b>			<b>2624</b>							

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
Mme DUPUIS  
SANCIAT  
01370 - MEILLONNAS

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Cultivé	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			Observations ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'act	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 A	199	TEPPES DE COLLONGES	0 01 70	0 01 70	B 3	128						
137 A	431	SOUS MONFORT	0 02 96	0 02 96	B 5	148						
137 A	443	SOUS MONFORT	0 04 90	0 04 90	B 5	245						
137 A	474	SOUS MONFORT	0 08 90	0 08 90	B 5	445						
137 A	482	SOUS MONFORT	0 08 90	0 08 90	B 5	445						
137 B	433	A LA DOUAR	0 07 00	0 02 92 0 04 08	B 5 F 1	146 245						
137 B	602	DERRIERE LE PELOUX	0 04 91	0 04 91	P 2	417						
137 B	646	DERRIERE LE PELOUX	0 06 90	0 06 90	B 5	345						
137 C	33	AU CRET	0 06 60	0 06 60	B 2	264						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 52 77</b>			<b>2828</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRESENT BULLETIN, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme FEUGLET Marie née BOLOZON  
 36 QU JAYR  
 69005 - LYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION											
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Dat# l'act	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
D	591p02	ARCHILLET	0 04 32	0 04 32	B 4	108					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 04 32</b>			<b>108</b>					

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF I PARCELLE, SONT RECONNUS EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme Vve FLEURET Constant née DOREL Odette  
 30 AV DE VERDUN  
 69330 - MEYZIEU

Mme TURREL Jack née FLEURET Michèle  
 30 AV DE VERDUN  
 69330 - MEYZIEU

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
C	1682	A LA CROIX	0 16 34	0 16 34	P 2	1389						
Logiciel INTEGRUM												
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 16 34</b>			<b>1389</b>						

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN COMPRENANT 1 PARCELLE SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
FRACHET René époux de CHABAL Alberte  
7 RUE DU MIDI  
31820 - PIBRAC

Mme COULOMB Gérard née FRACHET Lilliane  
RES.AUDEOUD C 107 RUE GENERAL MICHEL AUDEOUD  
83000 - TOULON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
B	308	SUR LA SERRA	0 16 60	0 16 60	F 4	166					
D	1387	AUX AUVERNALS	0 07 50	0 01 29 0 06 21	B 3 B 5	97 311					
D	1652	AUX CHAPEAUX	0 09 67	0 09 67	B 4	242					
D	1717	AUX CHAPEAUX	0 04 80	0 04 80	B 4	120					
TOTALUX :			0 38 57			936					

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE STAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
FROMONT Arsène  
53 CRS CHARLEMAGNE  
69002 - LYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION											
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Événement: année de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
137 A	57	FEUILLEES DE LA ROCHE	0 06 58	0 06 58	B 3	494					
137 C	143	SOUS LES ABERGAGES	0 04 70	0 04 70	B 4	118					
137 C	145	SOUS LES ABERGAGES	0 07 80	0 07 80	B 4	195					
137 C	261	EN GRAMONT-CUTSTAT	0 09 40	0 09 40	F 1	564					
137 C	856	LA COMBE DE VAUX	0 04 70	0 04 70	F 4	47					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 33 18</b>			<b>1418</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE STAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.



DESIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
Mme FROMONT Delphine  
MAIS DE RETRAITE  
01270 - COLIGNY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	événement : année de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A CA								
	1											
	2											
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	732	AU PLANCHER	0 05	94	P 3	356						
B	758	AU PLANCHER	0 07	20	B 3	540						
D	1667p02	AUX CHAZEADX	0 02	75	B 4	69						
D	1765	AUX CHAZEADX	0 06	83	B 4 B 6	73 39						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 22 72</b>			<b>1077</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.
- En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
Mme FROMONT Julie  
LUCINGE  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION												
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale	Contenance par Classe	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usfruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
									Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	103	LA COMBE - TRÉFFORT	0 20 80	0 20 80	B 4	520						
B	1181	MONT SUR VIGNE	0 05 90	0 05 90	F 4	59						
B	1332p03	MONT SUR VIGNE	0 17 13	0 17 13	B 4	428						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>		<b>0 43 83</b>	<b>1007</b>						

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

**TRES IMPORTANT :**

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT**

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 3760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
GALLET Lucien époux de PIROUD Marcelle  
01370 - MEILLONNAS

**PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION**

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte			
	1			4	6	7	8						
	2			5			9						
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	1321	MONT SUR VIGNE	0 18 84	0 18 84	F 4	188							
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>188</b>							

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 GAME Léon époux de PILLET  
 CHAREYZIAT  
 01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe			8	9						
	1			4										
	2			5										
COMMUNE DE VAL-REVERMONT														
	137 A	IA THIBAUDE	0 02 14	0 02 14	B 3	161								12
			<b>TOTAUX :</b>			<b>161</b>								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 GAME Pierre époux de PFUND Hélène  
 47 Boulevard de Brou  
 01000 - BOURG EN BRESSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION											
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poims	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
312 C	376	LES SOURDIETTES	0 04 17	0 04 17	B 3	313					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 04 17</b>			<b>313</b>					

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DESIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 GANDILLET Gilbert veuf de GONDRET  
 PAR M LAURENT GANDILLET 727 CHE DES GRANDES RIPPES  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARRAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Observations											
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent		Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	Éventuellement : année de bail								
	1																			
	2																			
	3																			
	4																			
	5																			
	6																			
	7																			
	8																			
	9																			
	10																			
	11																			
	12																			
	137 C	1004	EN MONTCEL	0 04 48	0 04 48	F 4	45													
COMMUNE DE VAL-REVERMONT																				
TOTALX :			0 04 48			45														

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES  
 GENTON Pierre époux de GANDILLET  
 "BEAUSITE" RTE DE JASSERON  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	8	LES ESSARDS	0 08 42	0 03 11 0 05 31	P 3 B 3	187 398					
B	9	LES ESSARDS	0 01 46	0 01 46	B 3	110					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 09 88</b>			<b>695</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES \_\_\_\_\_ N° de Compte : 4000  
 GERAT Auguste  
 AU BOURG  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	N° de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe								
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	1037	GROS MOLARD	0 06 00	0 06 00	B 6	60						
B	1661p02	EN GRAMONT	0 09 75	0 09 75	B 4	244						
B	1745	MONT SUR VIGNE	0 03 25	0 03 25	B 4	81						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>385</b>						

Logiciel INTEGRUM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),  
 F (pour désigner les biens propres de la femme),  
 C (pour désigner les biens de la communauté),  
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.  
 En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le . en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 4090

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
GICOLLET  
01370 - VAL-REVERMONT

JUENIN Léon  
140 RTE DE VIENNE  
69007 - LYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Observations ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			totale	par Classe			Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	855	LE CLOS	0 08 40	0 04 49 0 03 91	B 4 F 2	112 78					
TOTAL : 0 08 40			190								

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIRARD Auguste  
LA FORET  
01370 - BENY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	958	LE SAUMONA	0 21 37	0 05 54 0 15 83	B 4 F 2	139 317						
B	1157	SAINT MARTIN	0 06 20	0 06 20	F 4	62						
B	1159	SAINT MARTIN	0 08 89	0 08 89	F 4	89						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX : 0 36 46</b>			<b>607</b>						

Logiciel INTEGRUM

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUS EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 GOIFFON Pierre époux de MARTINEZ TURRADO Maria  
 6 RUE DE BOURGOGNE  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Observations ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	470	SUR MONTCEL	0 08 00	0 08 00	F 4	80					
B	1023	GROS MOLARD	0 01 50	0 01 50	B 6	15					
D	515	MOUSSERON	0 06 50	0 06 50	B 3	488					
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>		<b>0 16 00</b>	<b>583</b>					

Logiciel INTEGRUM

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.  
 En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 GONIN Henri  
 AU BOURG  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
D	633	AUX THILLES	0 05 59	0 05 59	B4-	84					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 05 59</b>			<b>84</b>					

Logiciel INTEGRÉ

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRUS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 GOYET Maxime, n.-Prop.  
 69380 - CHASSELAY  
 GOYET Marie, usufr.  
 69380 - CHASSELAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION											
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	919	LES BARRES	0 08 70	0 08 70	B 6	87					
B	1969	EN RONGETANG	0 11 80	0 11 80	B 5	590					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 20 50</b>			<b>677</b>					

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires),

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT**

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 4430

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
GREFFERAT Jules et ROJAT Félicie son épouse  
01370 - VAL-REVERMONT

**PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION**

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 B	944	AU PIED DE LA COTE	0 02 07	0 02 07	B 3	155						
137 B	945	AU PIED DE LA COTE	0 07 13	0 07 13	B 3	535						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 09 20</b>			<b>690</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT**

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 4440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 GRILLET Pierre époux de JOURNET  
 4 RUE MONTPPELLAZ  
 74150 - RUMILLY

**PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION**

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Observations		
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent		Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
	137 C	AU CRET	0 10 50	0 10 50	B 2	420					
	137AC	VILLAGE DE CUISIAT	0 05 52	0 05 52	UP	552					
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTALX :</b>			<b>972</b>					

**TRÈS IMPORTANT :**

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires),

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
C	621	EN BARBERANT	0 07 60	0 00 46 0 07 14	P 3 B 6	28 71						
C	623	EN BARBERANT	0 09 00	0 00 88 0 08 12	P 3 B 6	53 81						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>233</b>						

Logiciel INTEGREM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF DE 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF DE 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le . en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 4680

DESIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 GUILLEMIN Berthold  
 10 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIG  
 92390 - VILLENEUVE LA GARENNE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	Éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
C	620	EN BARBERANT	0 08 30	0 00 62 0 07 68	P 3 B 6	37 77						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 08 30</b>			<b>114</b>						

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme GUYENNARD Henri née SYBEL  
 CUISIAT  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte de l'acte Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 A	204	TEPPES DE COLLONGES	0 03 61	0 03 61	B 3	271						
137 A	260	LE POISOU	0 12 00	0 12 00	F 1	720						
137 A	276	LA THIBAUDE	0 04 30	0 04 30	F 1	258						
137 A	430	SOUS MONFORT	0 02 94	0 02 94	B 5	147						
137 A	479	SOUS MONFORT	0 19 40	0 19 40	B 5	970						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 42 25</b>			<b>2366</b>						

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 GUYENNET Denis époux de LANDRY  
 01370 - COURMANGOUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			12
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
312 C	358	DERRIERE MONT MYON	0 02 83	0 02 83	B 3	212							
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 02 83</b>			<b>212</b>							

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 JACQUEMIN Jules  
 01250 - SIMANDRE-SUR-SURAN  
 TOUSSAINT Honoré  
 01250 - SIMANDRE-SUR-SURAN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte de l'acte		
	1		4	5	6	7	8	9	10	11	12
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
	13										
	14										
	15										
	16										
	17										
	18										
	19										
	20										
	21										
	22										
	23										
	24										
	25										
	26										
	27										
	28										
	29										
	30										
	31										
	32										
	33										
	34										
	35										
	36										
	37										
	38										
	39										
	40										
	41										
	42										
	43										
	44										
	45										
	46										
	47										
	48										
	49										
	50										
	51										
	52										
	53										
	54										
	55										
	56										
	57										
	58										
	59										
	60										
	61										
	62										
	63										
	64										
	65										
	66										
	67										
	68										
	69										
	70										
	71										
	72										
	73										
	74										
	75										
	76										
	77										
	78										
	79										
	80										
	81										
	82										
	83										
	84										
	85										
	86										
	87										
	88										
	89										
	90										
	91										
	92										
	93										
	94										
	95										
	96										
	97										
	98										
	99										
	100										
	101										
	102										
	103										
	104										
	105										
	106										
	107										
	108										
	109										
	110										
	111										
	112										
	113										
	114										
	115										
	116										
	117										
	118										
	119										
	120										
	121										
	122										
	123										
	124										
	125										
	126										
	127										
	128										
	129										
	130										
	131										
	132										
	133										
	134										
	135										
	136										
	137										
	138										
	139										
	140										
	141										
	142										
	143										
	144										
	145										
	146										
	147										
	148										
	149										
	150										
	151										
	152										
	153										
	154										
	155										
	156										
	157										
	158										
	159										
	160										
	161										
	162										
	163										
	164										
	165										
	166										

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme JANNEY Henri née BLANC Marthe  
 RES MIRAMAR PL GARE JUAN LES PINS  
 06160 - JUAN LES PINS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
D	626	ATTIGNAT	0 03 30	0 03 30	B 6	33						
D	110402	BARBE CHIEN	0 00 13	0 00 13	B 4	3						
D	110802	BARBE CHIEN	0 01 15	0 01 15	B 5	58						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 04 58</b>			<b>94</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme Vve JOLY Prosper née MAILLARD Gilberte  
 CUISIAT  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	1548	EN GRAMONT	0 13 20	0 13 20	F 4	132					
			<b>TOTAUX : 0 13 20</b>								<b>132</b>

Logiciel INTEGRÉ

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 13 20

132

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.
- En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES \_\_\_\_\_ N° de Compte : 5340  
 Mme Vve LAGRANGE née BEOLET Monique  
 169 RUE DU LAVOIR  
 07340 - FELINES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	52p01	L' ECHAILLER	0 02 94	0 02 94	B 3	221					
B	593	MONTCEL	0 07 30	0 07 30	P 3	438					
D	985	AU VERNAY	0 05 60	0 05 60	B 3	420					
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>1079</b>					

Logiciel INTEGREM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

TRES IMPORTANT :  
 - Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),  
 F (pour désigner les biens propres de la femme),  
 C (pour désigner les biens de la communauté),  
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 MAILLET Félix  
 39570 - CONLIEGE

N° de Compte : 5590

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	483p01	SUR MONTCEL	0 03 15	0 03 15	F 4	32						
B	645	LES CRANUTRES	0 05 50	0 05 50	F 3	83						
B	1728	MONT SUR VIGNE	0 02 79	0 02 79	B 4	70						
B	1851p02	MONT SUR VIGNE	0 01 15	0 01 15	B 4	29						
C	15p02	VERS LE BOIS DE CHAVANNE	0 03 30	0 03 30	F 2	66						
C	57p03	AU CLAPAY	0 05 40	0 05 40	F 2	108						
C	445p02	LA GRILLIERE	0 18 80	0 18 80	F 2	376						
D	738	CHAZEAU	0 03 41	0 03 41	B 3	256						
D	1502	AUX AUVERNAIS	0 06 79	0 04 05 0 02 74	B 3 B 5	304 137						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>		<b>0 50 29</b>		<b>1461</b>					

Logiciel INTEGRÉ

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Très important :

Fait à

le

Signature :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 MAITRE Emille  
 CUSIAT  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION													
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	HA A CA					HA A CA	HA A CA	10		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
	137 A	453	SOUS MONFORT	0 02 41	0 02 41	B 5	121						
	137 A	517	EN PALANCHE	0 09 25	0 09 25	B 5	463						
	137 B	296	AUX PENTES	0 05 30	0 05 30	B 5	265						
	137 B	975	AUX CHAMPS CHARTOIS	0 02 20	0 02 20	B 3	165						
	137 C	203	EN GRAMONT-CUISTAT	0 02 97	0 02 97	B 5	149						
	137 C	776	SUR GRAMONT	0 70 60	0 70 60	B 4	1765						
	137 C	980	AUX GAUDIOLLES	0 24 40	0 24 40	F 4	244						
	137ZE	54	COMBE DE VAUX	0 02 73	0 02 73	B 1	273						
			<b>TOTAUX :</b>		<b>1 19 86</b>		<b>3445</b>						

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 8 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT**

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 5730

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
MARECHAL Auguste  
LE VILLAGE - PRESSIAT  
01370 - VAL-REVERMONT

**PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION**

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS
			totale	par Classe						Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
3122ZD	143	SOUS LA FEROLIÈRE	0 16 60	0 10 44 0 06 16	B 5 F 2	522 123							ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 16 60</b>			<b>645</b>							

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF DE LA PARCELLE, SONT RECONNUS EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le . en Maire de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 5770

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme MARNAND Georges  
 SOUTS MARTINET  
 01170 - CESSY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété		Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement, année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe			Usufuit	Précédent					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
B	58	L ECHAILLER	0 05 59	0 05 59	UP	559							
B	1042	GROS MOLARD	0 06 82	0 06 82	B 6	68							
B	1442	LES VERGES	0 05 91	0 01 53 0 04 38	F 1 F 4	92 44							
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 18 32</b>			<b>763</b>							

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES  
 MASSON Guy  
 CHEM MEFFE  
 38200 - VIENNE

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA A CA	HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	666	EN CLESSIAT	0 14 70	0 14 70	B 4	368						
B	769	AU PIANCHER	0 13 00	0 13 00	B 3	975						
F	222	LE VILLAGE - TREFFORT	0 01 40	0 01 40	UP	140						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 29 10</b>			<b>1483</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 29 10

1483

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),  
 F (pour désigner les biens propres de la femme),  
 C (pour désigner les biens de la communauté),  
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT**

Bulletin à retourner avant le : en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 5860

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES  
 MASSON Jacques  
 Route de SAUVAS  
 07460 - SAINT-PAUL-LE-JEUNE  
 MASSON Guy époux de BOUSSAC Michélie  
 LA BARRE  
 42440 - LA CHAMBA  
 Mme MASSON Joseph née AUGRIS Louise  
 CHEZ M MASSON GUY 23 AV DE ROCHETAILLIE  
 42100 - SAINT-ETIENNE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION												
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété		Parcelles possédées depuis moins de dix ans		OBSERVATIONS	
			totale	par Classe			Usufuit	Usufuit	Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		Notaire rédacteur de l'acte
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
C	97	AU CLAPAY	0 07 40	0 07 40	B 4	185						ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
WA	5	LES BOISSIERES	0 09 84	0 09 84	B 2	394						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 17 24</b>			<b>579</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 17 24

579

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 6000

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES  
 Mme MAYOUSSON Antonin née PERRIN Marie  
 69 AV JEAN JAURES  
 69007 - LYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION											
Section	N° du Plan	Liaudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété		Observations	
			totale	par Classe				Usufuit			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	1419	LES VERGES	0 05 40	0 02 38 0 03 02	F 1 F 4	143 30					
TOTALUX :			0 05 40			173					

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TREBS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES \_\_\_\_\_  
 MAYOUSSON Antonin époux de PERRODIN  
 01370 - VAL-REVERMONT  
 Mme MAYOUSSON Antonin  
 MAISON DE RETRAITE DU MONT D'O  
 69250 - ALBIGNY-SUR-SAONE

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
C	1599	EN SCHANVERSAT	0 22 80	0 22 80	B 4	570						
137 B	170	AU FOND DES CROIX	0 04 79	0 04 79	B 3	359						
137 B	198	AU FOND DES CROIX	0 02 30	0 02 30	B 3	173						
137 B	555	EN LEYAT	0 03 80	0 03 80	B 3	285						
137 B	896	DERRIERE LEYAT	0 05 70	0 05 70	B 5	285						
137 C	234	EN GRAMONT-CUISTAT	0 08 40	0 08 40	F 1	504						
137 C	317	EN GRAMONT-CUISTAT	0 05 20	0 05 20	F 1	312						
137 C	541	TEPPES SOUS GRAMONT	0 29 70	0 29 70	F 1	1782						
137 C	770	SUR GRAMONT	0 06 20	0 06 20	B 4	155						
137 C	898	LA COMBE DE VAUX	0 13 42	0 13 42	F 1	805						
<b>TOTAUX :</b>			<b>1 02 31</b>	<b>1 02 31</b>		<b>5230</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 10 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 MOIROT Joseph époux de CHARVET Georgette  
 2 RUE DES DEUX SAULES  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		événement : année de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137AC	195	A LA GRILLETTE	0 09 80	0 09 80	B 5	490						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 09 80</b>			<b>490</b>						

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 MOREL Clément veuf de JARRIGE  
 10 AV GEORGES MANDEL  
 75016 - PARIS 16

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété		Observations
			totale	par Classe			Usufuit	éventuellement fin de bail	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT									
A	1258	A LA CRAS	0 01 05	0 01 05	UP	105			
			<b>TOTAUX :</b>			<b>105</b>			

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
MUTIN Jules époux de MAILLARD Alexandrine  
LUCINGE  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA									
	1			3									
	2			4									
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 A	540	EN PALANCHE	0 03 10	0 03 10	B 5	155							
			<b>TOTAUX :</b>			<b>155</b>							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 6450

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

NALIN Guy  
7 IMP DU POMMIER DU BOIS  
94800 - VILLEJUIF

Mme Vve NICOLAS Noël née MARION Marie  
7 IMP DU POMMIER DU BOIS  
94800 - VILLEJUIF

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte Notaire rédacteur de l'acte		
	1			4	6	7	8	9	10	11	12
	2			5							
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
	B	429502 SUR MONTCEL	0 04 88	0 04 88	F 4	49					
TOTALS :			0 04 88			49					

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme NESME Albert née SAVET Juliette  
 13 RUE DE LA LIBERTE  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

Mme Vve BODEVIN Félix née PERDRIX Noémie  
 Rue d'Avail  
 39 - BLETTERANS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale		Contenance par Classe		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A CA	HA	A CA						Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte			Notaire rédacteur de l'acte
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
COMMUNE DE VAL-REVERMONT																
B	72	LA COMBE - TREFFORT	0 05 10	0 05 10	B 3	383										
B	76	LA COMBE - TREFFORT	0 10 70	0 03 01 0 07 69	P 3 B 3	181 577										
B	83p02	LA COMBE - TREFFORT	0 10 10	0 10 10	B 3	758										
B	623	LES CRANQUATES	0 07 30	0 07 30	B 4	183										
B	714	EN CLESSIAT	0 74 40	0 65 26 0 09 14	P 3 B 4	3916 229										
B	726	AU PLANCHIER	0 08 42	0 08 42	P 3	505										
B	1714	MONT SUR VIGNE	0 07 00	0 07 00	B 4	175										
C	679	SOUS AUVERNAIS	0 10 10	0 10 10	B 6	101										
D	919	AU VERNAY	0 21 30	0 21 30	B 3	1598										
<b>TOTAUX :</b>			<b>1 54 42</b>			<b>8606</b>										

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 6690

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme PACCARD Marie, n.-prop.  
 CUISTAT  
 01370 - VAL-REVERMONT  
 CONVERT Emile, usuif.  
 01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
	137 A	TEPPES DE COLLONGES	0 06 88	0 06 88	B 3	516						
	137 C	SUR MONTCEL	0 05 52	0 05 52	F 4	55						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>571</b>						

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFIRMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PAILLARD Pierre époux de PAUGET Odette  
 93 BD DE BROU  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
		COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
B	87	LA COMBE - TREFFORT	0 03 00	0 03 00	P 3	180						
B	297	SUR LA SERRA	0 03 40	0 03 40	F 4	34						
B	731	AU PLANCHER	0 06 26	0 06 26	P 3	376						
B	787	AU PLANCHER	0 04 92	0 04 92	B 4	123						
B	1438	LES VERGES	0 06 74	0 01 81 0 04 93	F 1 F 4	109 49						
B	1464	EN CUSILLE	0 06 00	0 06 00	F 1	360						
B	1727	MONT SUR VIGNE	0 02 91	0 02 91	B 4	73						
B	1851p03	MONT SUR VIGNE	0 01 15	0 01 15	B 4	29						
D	420p02	LES COLOMBETTES	0 03 20	0 03 20	B 4	80						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 37 58</b>			<b>1413</b>						

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PAN Maurice époux de BENEZECH  
 CHEZ MR PAN FRANCIS 7 RUE VOIE ROMAINE  
 34560 - MONTBAZIN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Observations ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
	312 C	233	0 15 83	0 15 83	F 2	317					
	312 C	235	0 06 90	0 06 90	F 2	138					
	312 C	237	0 03 45	0 03 45	F 2	69					
	312ZD	131	0 12 94	0 12 94	B 5	647					
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>1171</b>					

Logiciel INTEGRÉM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LES PROPRIÉTAIRES SOUSSIGNÉ :

Parfait à le

Signature :

le

Signature :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.  
 En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme PARRAIN Joseph  
 AU BOURG  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARRAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
D	128	LES THIOILLES	0 02 80	0 02 80	P 3	168						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>168</b>						

Logiciel INTEGRM

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PAUBEL Félix, n.-prop.  
 60 RUE OLIVIER DE SERRES  
 75015 - PARIS

PAUBEL Xavier, usuf.  
 CUISIAT  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
	1		4	5	6	7	8	9	10	11		12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
	137 B	EN LEVAT	0 02 47	0 02 47	B 3	185						
	137 C	SOUS LES ABERGÈRES	0 01 90	0 01 90	B 4	48						
	137 C	EN GRAMONT-CUISIAT	0 10 64	0 10 64	F 1	638						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 15 01</b>			<b>871</b>						

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGMATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PAUBEL René veuf de FEVELAT DIT NOEL Simone  
 PAR MAITRE DIRAND FREDERIC 67 RUE PDT EDOUARD HERRIOT  
 69002 - LYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
137 B	254	AUX PENTES	0 01 74	0 01 74	B 5	87						
137 B	267	AUX PENTES	0 01 88	0 01 60 0 00 28	P 3 B 3	96 21						
137 B	1014	SOUS LE BOIS DU PARC	0 04 38	0 04 38	B 3	329						
137 C	16	AU CRET	0 03 48	0 03 48	B 2	139						
137ZE	63	COMBE DE VAUX	0 02 93	0 02 93	B 1	293						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 14 41</b>			<b>965</b>						

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Par à

le

SIGNATURE :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le . en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES  
 PAUGET Joseph  
 5 RUE DE LA REPUBLIQUE  
 77810 - THOMERY

N° de Compte : 7000

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
D	190	LES THIOILLES	0 12 94	0 12 94	B4-	194						
D	246	LES THIOILLES	0 05 91	0 05 91	B 6	59						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>		<b>0 18 85</b>	<b>253</b>						

Logiciel INTEGREM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Parfait à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT**

Bulletin à retourner avant le, en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PELUS Julien époux de PECHAUX  
 01420 - CHANAY

N° de Compte : 7040

**PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION**

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A	CA									
1	2		4	5	6	7	8	9	10	11			12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT														
B	254	SUR LA SERRA	0 06 71	0 06 71	F 4	67								
B	1066	EN PRELLE	0 28 50	0 10 41 0 18 09	B 3 B 6	781 181								
B	2043	SOUS ROCHE	0 11 36	0 11 36	B 6	114								
C	22	VERS LE BOIS DE CHAVANNE	0 05 60	0 05 60	F 2	112								
C	540	SUR ROCHE	0 08 50	0 08 50	F 2	170								
D	428p02	MILLIE EN CHAMP	0 04 20	0 04 20	B 4	105								
D	440	MILLIE EN CHAMP	0 03 87	0 03 87	B 4	97								
D	442p02	MILLIE EN CHAMP	0 03 45	0 02 76 0 00 69	B 4 B 6	69 7								
D	487	LE LAIT	0 58 18	0 58 18	B 3	4364								
D	746	CHAZEAU	0 36 80	0 36 80	B 3	2760								
<b>TOTAUX :</b>			<b>1 67 17</b>			<b>8827</b>								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 10 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PERRET Claude  
 01270 - SALAVRE

N° de Compte : 7170

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	Éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe			Usufuit	Prpriété					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
312 C	188	TAILLIS MAILLARD	0 02 93	0 02 93	B 5	147							
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
TOTALS :			0 02 93			147							

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PERRIN Jean  
LES JACQUEMINS  
01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Observations ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent		Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	366	SUR MONTCEL	0 05 10	0 05 10	F 4	51					
B	377	SUR MONTCEL	0 07 00	0 07 00	F 4	70					
B	388	SUR MONTCEL	0 12 10	0 12 10	F 4	121					
B	392	SUR MONTCEL	0 05 00	0 05 00	F 4	50					
B	398	SUR MONTCEL	0 12 20	0 12 20	F 4	122					
B	831p02	LA CHONNE	0 05 60	0 05 60	B 6	56					
D	972	AU VERNAY	0 07 90	0 07 90	B 3	593					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 54 90</b>			<b>1063</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PETIT Pierre époux de RAZUREL  
 26 RUE CLAUDE PERNES  
 93110 - ROSNY SOUS BOIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Observations
			totale	par Classe				
			HA A CA	HA A CA				
	1							
	2							
	3							
COMMUNE DE VAL-REVERMONT								
	137 B	AU PÈRE BERNAUD	0 06 20	0 06 20	B 3	465		
	137 C	SUR GRAMONT	0 02 90	0 02 90	B 4	73		
	137 C	EN MONTCEL	0 07 30	0 07 30	F 4	73		
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 16 40</b>			<b>611</b>		

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRÈS IMPORTANT :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DESIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PION Marie  
 48 BD SAINT MICHEL,  
 75005 - PARIS

N° de Compte : 7340

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe						Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
		COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	1349	MONT SUR VIGNE	0 18 10	0 04 60 0 13 50	B 4 F 4	115 135							
			<b>TOTAUX :</b>			<b>0 18 10</b>	<b>250</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 7450

— DESIGNATION DES PROPRIETAIRES  
 Mme POMAT Jeanne  
 RUE DE L'EGLISE  
 01370 - VAL-REVERMONT

BAUDERER Jean époux de LAMBERT  
 La Côte  
 38 - LA COTE SAINT ANDRE

Mme YVE VINCENT André née BAUDERER Micheline  
 Au Bourg  
 01 - VERJON

Mme YVE CASSACUELLE Gilbert née BAUDERER Anne-Marie  
 Lotissement en Bret  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Observations
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	1005	A LA PORTE	0 03 59	0 03 59	UP	359					
B	1006	A LA PORTE	0 03 54	0 03 54	UP	354					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 07 13</b>			<b>713</b>					

Logiciel INTEGRER

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PONCET Auguste époux de BERNARD  
 34 RUE DE BOURGOGNE  
 69009 - LYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	Éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe								
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
	1	2	4	5	6	7						
312 C	224	EN MONTCHATTEL	0 07 55	0 07 55	F 2	151						
312 C	361	DERRIERE MONT MYON	0 05 00	0 05 00	B 3	375						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>526</b>						

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 PONCIN Jules  
 01370 - VAL-REVERMONT

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	223	SUR LA SERRA	0 09 20	0 09 20	F 4	92					
B	313	SUR LA SERRA	0 11 90	0 11 90	F 4	119					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 21 10</b>			<b>211</b>					

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 QUEREL Henri  
 16 AV MONPLAISIR  
 06100 - NICE

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale	Contenance par Classe	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
								Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	1643	BN GRAMONT	0 08 70	0 06 32 0 02 38	B 4 F 4	158 24					
D	1459	AUX AUVERNAIS	0 05 77	0 05 77	B 3	433					
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>0 14 47</b>	<b>615</b>				

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES  
 RAMEL Arsene époux de PLASSE Denise  
 27 RUE DE LA REPUBLIQUE  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

REVELUT Jules époux de PLASSE  
 9 ALL. DU PRE NEUF  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

PARCELLES PARRAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Observations ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		Notaire rédacteur de l'acte
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
B	12	LES ESSARDS	0 02 39	0 02 39	B 3	179					
B	13	LES ESSARDS	0 01 58	0 01 58	B 3	119					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 03 97</b>			<b>298</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 RAMÉL Georges et CHANEL Christiane son épouse  
 PAR MME PERDRIX BEATRICE 174 RTE DE MEILLONNAS  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Observations
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
D	941p02	AU VERMAY	0 03 30	0 03 30	B 3	248					
D	1094p04	BARBE CHIEN	0 00 19	0 00 19	B 4	5					
D	1118p04	BARBE CHIEN	0 01 71	0 01 71	B 5	86					
D	1667p04	AUX CHAZEAUX	0 02 75	0 02 75	B 4	69					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 07 95</b>			<b>408</b>					

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 RATTET Paul  
 3 RUE GEORGES GUYNEMER  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA									
	1		4	5	6	7	8	9	10	11			12
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	148	LA COMBE - TREFFORT	0 49 66	0 49 66	B 3	3725							
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 49 66</b>			<b>3725</b>							

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
Mme RAZUREL Cézarine  
CUISIAT  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION											
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
137 A	367	LES VIGNES DE LA FONTAINE	0 04 68	0 04 68	B 3	351					
137 A	502	EN PALANCHE	0 18 49	0 13 56 0 04 93	B 5 F 2	678 99					
137 A	515	EN PALANCHE	0 09 57	0 09 57	B 5	479					
137 B	131	AU FOND DES CROIX	0 04 98	0 04 98	B 3	374					
137 B	235	AU FOND DES CROIX	0 04 90	0 04 90	B 5	245					
137 B	361	VERS TACHES D ETANG	0 16 00	0 16 00	B 3	1200					
137 B	486	AUX TINTURIERES	0 02 33	0 02 33	B 5	117					
137 B	644	DERRIERE LE PELoux	0 19 13	0 19 13	B 5	957					
137 B	680	VERS LA SOURCE	0 02 58	0 02 58	B 3	194					
137 B	689	VERS LA SOURCE	0 02 70	0 02 70	B 3	203					
137 B	714	AU PRE BERNAUD	0 06 20	0 06 20	B 3	465					
137 B	838	AU PRE BERNAUD	0 07 30	0 07 30	B 3	548					
137 B	938	AU PIED DE LA COTE	0 05 10	0 05 10	B 3	383					
137 B	986	AUX CHAMPS CHARTOIS	0 04 00	0 04 00	B 3	300					
137 B	994	AUX CHAMPS CHARTOIS	0 02 90	0 02 90	B 3	218					
<b>A REPORTER :</b>			<b>1 10 86</b>			<b>6811</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL  
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte			Notaire rédacteur de l'acte
	1	2	HA	A CA	HA	A CA	6	7	8	9	10	11	12
			REPORT					6811					
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
137 C	305	EN GRAMONT-CUISTAT	0 03 90		0 03 90		B 5	195					
137 C	314	EN GRAMONT-CUISTAT	0 09 32		0 09 32		B 5	466					
137 C	315	EN GRAMONT-CUISTAT	0 01 06		0 01 06		F 1	64					
137 C	333	EN GRAMONT-CUISTAT	0 00 20		0 00 20		F 1	12					
137 C	338	EN GRAMONT-CUISTAT	0 04 91		0 04 91		F 1	295					
137 C	398	EN GRAMONT-CUISTAT	0 09 40		0 09 40		B 5	470					
137 C	403	EN GRAMONT-CUISTAT	0 08 44		0 08 44		B 5	422					
137 C	441	VIGNES SOUS GRAMONT	0 09 57		0 09 57		B 5	479					
137 C	858	LA COMBE DE VAUX	0 03 11		0 03 11		F 4	31					
137 C	986	EN MONTCEL	0 06 60		0 06 60		F 4	66					
137 C	1259	EN MONTCEL	0 05 80		0 05 80		F 4	58					
137 C	1297	EN MONTCEL	0 09 00		0 09 00		F 4	90					
137 C	1324	EN MONTCEL	0 11 90		0 11 90		F 4	119					
137AB	82	AU PELOU	0 04 19		0 04 19		B 5	210					
<b>TOTAUX :</b>			<b>1 98 26</b>					<b>9788</b>					

FEUILLET N° 2 ET DERNIER  
TRES IMPORTANT :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 29 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 7760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 RENOUD Georges époux de MOREL Madeleine  
 12 RUE DU BRULE  
 42100 - SAINT-ETIENNE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poims	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12
	19	COMBARMOT	0 21 59	0 21 59	P 3	1295						
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
WB												
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 21 59</b>			<b>1295</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.





DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
RIGAUD Roger  
6 RUE DE LA GAITE  
69006 - LYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
	137 B	520	EN LEVAT	0 03 63	B 3	272					
	137 C	956	AUX GAUDIOLES	0 12 30	P 3 F 4	406 55					
	137AC	182	A LA GRILLETTE	0 07 38	B 5	369					
<b>TOTAUX :</b>				<b>0 23 31</b>		<b>1102</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 RONGIER Anselme  
 9 RUE DES GRAVES  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		COMMUNE DE VAL-REVERMONT									
D	650	AUX THIOILLES	0 13 20	0 13 20	B4-	198					
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>198</b>					

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ **SIGNATURE :**

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le . en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 8060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
Mme ROUSSELIER Charles née RONGIER Léonie  
CUISIAT  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	137AC	115 EN GRUMET	0 02 77	0 02 77	B 5	139						
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			TOTALS : 0 02 77			139						

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer V si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



DESIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 ROUSSELIER Marie  
 44 RUE FRANKLIN  
 69002 - LYON

N° de Compte : 8070

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION												
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				8	9	10		11
	1			4								
	2			5								
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
	137 B	SOUS LE BOIS DU PARC	0 15 91	0 15 91	B 3	1193						
			<b>TOTAUX :</b>			<b>1193</b>						

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme SAVET Marie  
 167 QUAI ANTOINE BORREL  
 73000 - CHAMBERY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	1477902	EN CUSILLE	0 15 85	0 15 85	F 1	951							
B	1478	EN CUSILLE	0 31 99	0 31 99	F 1	1919							
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 47 84</b>			<b>2870</b>							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 8210

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SEGAY André  
CHEZ MME SEGAY MARCELLE FOYER DES MOUSSERONS  
01370 - VAL-REVERMONT

Mme SEGAY Marcelle  
PAR MAITRE THOLON BP 3 RUE DE MOUSSERON  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Observations ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
D	1104p03	BARBE CHIEN	0 00 51	0 00 51	B 4	13					
D	1108p03	BARBE CHIEN	0 04 61	0 04 61	B 5	231					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 05 12</b>			<b>244</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le . en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES  
 SEGAY Jean  
 PLANTAGLAY  
 01370 - VAL-REVERMONT

N° de Compte : 8220

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Observations		
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent		Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte
1	2		4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
137 A	426	SOUS MONFORT	0 02 20	0 02 20	B 5	110					
137 A	500	EN PALANCHE	0 03 20	0 03 20	F 2	64					
137 A	525	EN PALANCHE	0 02 73	0 02 73	B 5	137					
137 A	554	EN PALANCHE	0 04 49	0 04 49	B 5	225					
137 C	1404	EN MONTCEL	0 02 96	0 02 96	F 4	30					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 15 58</b>			<b>566</b>					

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
SIBELLE Jacques  
RUE BON GRAVIER  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA									
	1		4	5	6	7	8	9	10	11			12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
B	656	EN CLESSTAT	0 43 97	0 08 74 0 35 23	P 3 F 3	524 528							
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>1052</b>							

Logiciel INTEGREM

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT**

Bulletin à retourner avant le . en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 8260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme Vve SIMIAN Marcel née GUERRE Simone  
 CHEZ MME GERMAIN MICHELE AU PILON  
 01370 - VAL-REVERMONT

**PARCELLES PARRAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION**

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	Éventuellement en bail	OBSERVATIONS
			totale	par Classe						Nom du propriétaire précédent	de l'acte				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
COMMUNE DE VAL-REVERMONT															
B	82202	LA COMBE - TRERFORT	0 07 70	0 07 70	P 3	462									
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 07 70</b>			<b>462</b>									

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRIS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme STREIFF Jean née PERRIN Lucienne  
 14 PAS MARTIN  
 69300 - CALUIRE ET CUIRE

PARCELLES PARRAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION											
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale	Contenance par Classe	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
	137 A	FEUILLETS DE LA ROCHE	0 00 58	0 00 58	B 3	44					
	137 A	FEUILLETS DE LA ROCHE	0 07 63	0 07 63	F 2	153					
	137 C	EN MONTCEL	0 12 00	0 12 00	F 4	120					
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>		<b>0 20 21</b>	<b>317</b>					

Logiciel INTEGRUM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme TABOURET Victorine  
 35 AV DE LA REPUBLIQUE  
 69160 - TASSIN-LA-DEMI-LUNE  
 Mme GAILLAND née TABOURET Aimée  
 24 Avenue de la Libération  
 01500 - AMBERIEU EN BUGERY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usfruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe									
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
	13												
	14												
	15												
	16												
	17												
	18												
	19												
	20												
	21												
	22												
	23												
	24												
	25												
	26												
	27												
	28												
	29												
	30												
	31												
	32												
	33												
	34												
	35												
	36												
	37												
	38												
	39												
	40												
	41												
	42												
	43												
	44												
	45												
	46												
	47												
	48												
	49												
	50												
	51												
	52												
	53												
	54												
	55												
	56												
	57												
	58												
	59												
	60												
	61												
	62												
	63												
	64												
	65												
	66												
	67												
	68												
	69												
	70												
	71												
	72												
	73												
	74												
	75												
	76												
	77												
	78												
	79												
	80												
	81												
	82												
	83												
	84												
	85												
	86												
	87												
	88												
	89												
	90												
	91												
	92												
	93												
	94												
	95												
	96												
	97												
	98												
	99												
	100												
	101												
	102												
	103												
	104												
	105												
	106												
	107												
	108												
	109												
	110												
	111												
	112												
	113												
	114												
	115												
	116												
	117												
	118												
	119												
	120												
	121												
	122												
	123												
	124												
	125												
	126												
	127												
	128												
	129												
	130												
	131												
	132												
	133												
	134												
	135												
	136												
	137												
	138												
	139												
	140												
	141												
	142												
	143												
	144												
	145												



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 TERMINAL Jules et ROBIN Marguerite son épouse  
 11 AV DES BELGES  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

N° de Compte : 8370

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Cultivée	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de bail fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
312 C	22	DERRIERE MONTCHATEL	0 30 75	0 30 75	B 3	2306							
312 C	29	DERRIERE MONTCHATEL	0 99 41	0 64 66 0 34 75	B 3 F 1	4850 2085							
312 C	110	LES ENVECIÉS	0 15 20	0 15 20	B 5	760							
312 C	313	DERRIERE MONT MYON	0 05 10	0 05 10	P 3	306							
312 C	359	DERRIERE MONT MYON	0 02 64	0 02 64	B 3	198							
			<b>TOTAUX :</b>			<b>10505</b>							

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES,  
 SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme TERMINAL Paul née TURCHET  
 LE VILLAGE - PRESSIAT  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA					Nom du propriétaire précédent	Date le l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
312 C	366	LES SOUDETTES	0 06 58	0 03 38 0 03 20	P 3 B 3	203 240							
312 C	375	LES SOUDETTES	0 21 16	0 21 16	B 3	1587							
312 C	379	LES SOUDETTES	0 08 75	0 08 75	B 3	656							
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 36 49</b>			<b>2686</b>							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES \_\_\_\_\_ N° de Compte : 8410  
 THENOZ Raymond  
 EHPAD 1 RUE DU REPOS  
 71480 - CUISEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
C	1391p03	MONTMERLE	0 05 40	0 05 40	B 6	54					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 05 40</b>			<b>54</b>					

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 THIBAUT Ernest et LERAY son épouse  
 19 RUE RENAN  
 69007 - LYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION													
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de début de bail fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
							8	9					
	1												
	2												
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
WC	7	AU ROCHET	0 08 21	0 08 21	P 3	493							
			<b>TOTAUX :</b>			<b>493</b>							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT LA PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ.  
 Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme TOULLIER Gaston  
01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			8	9		
	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
137 B	872	AU PRE BERNAUD	0 04 90	0 04 90	B 3	368				
COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
TOTALS :			0 04 90			368				

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN COMPRENANT 1 PARCELLE SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme Vve TOURNIER René née NICOLAS Suzanne  
 EHPAD LES PICS VERTS  
 41200 - ROMORANTIN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
C	1645	COMBE D ECHAZOZ	0 04 10	0 04 10	B 4	103					
D	1795	AUX CHAZEAUX	0 02 00	0 02 00	B 6	20					
D	1797	AUX CHAZEAUX	0 04 87	0 04 87	B 4	122					
WB	14	LA COMBE JEANDUBIEZ	0 19 12	0 19 12	P 1	1912					
WB	15	LA COMBE JEANDUBIEZ	0 24 34	0 24 34	P 1	2434					
WD	20	COMBE GUENEVET	0 26 75	0 26 75	P 2	2274					
WE	23	AUX COMBES	0 30 38	0 30 38	P 2	2582					
<b>TOTAUX :</b>			<b>1 11 56</b>			<b>9447</b>					

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 8590

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 TOURNIER Jean veuf de PRESLE Micheline  
 PAR M TOURNIER DIDIER 8 SQ DE BOURGOGNE  
 76240 - MESNIL-ESNARD (LE)

PARCELLES PARRAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA A CA	HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
137 A	63	FEUILLES DE LA ROCHE	0 07 53	0 07 53	B 3	565					
137 A	87	FEUILLES DE LA ROCHE	0 06 42	0 06 42	B 3	482					
137 A	485	EN PALANCHE	0 14 14	0 14 14	F 2	283					
137 A	586	A MONPORT	0 25 33	0 25 33	B 5	1267					
137 B	93	EN CLARET	0 25 57	0 25 57	B 3	1918					
137 B	187	AU FOND DES CROIX	0 03 72	0 03 72	B 3	279					
137 B	962	AUX CHAMPS CHARVOIS	0 03 29	0 03 29	B 3	247					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 86 00</b>			<b>5041</b>					

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Part à

le

SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 8600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 TOURNIER René et NICOLAS Suzanne son épouse  
 A MONTMERLE  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale	Contenance par Classe	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS
									Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
C	701	AUX QUEUX	0 15 59	0 15 59	B 6	156						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 15 59</b>			<b>156</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

N° de Compte : 8600

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : TOURNIER René et NICOLAS Suzanne son épouse

ADRESSE : A MONTMERLE - 01370 - VAL-REVERMONT

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 8710

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
Mme VAREON Charles née COLIN  
14 RUE RENAN  
01100 - OYONNAX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			Observations ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA A CA	HA A CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	325	SUR MONTCEL	0 06 50	0 06 50	F 4	65					
B	766	AU PLANCHER	0 13 70	0 13 70	B 3	1028					
C	28p03	VERS LE BOIS DE CHAVANNIE	0 06 45	0 06 45	B 6	65					
C	33	FONTAINE GOURMAND	0 04 50	0 04 50	B 6	45					
C	42	FONTAINE GOURMAND	0 07 90	0 07 90	F 2	158					
C	121p02	AU CLAPAY	0 07 09	0 07 09	P 3	425					
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 46 14</b>			<b>1786</b>					

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 6 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES \_\_\_\_\_ N° de Compte : 8760  
 VAVRE Edouard  
 BP 3  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			éventuellement, année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A CA					HA	A CA	Nom du propriétaire précédent		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
D	715p02	CHAZEAU	0 07 00	0 07 00	B 4	175							
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 07 00</b>			<b>175</b>							

Logiciel INTEGRM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE STATUT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 VAVRE Marie  
 MORTEVIELLE  
 01370 - VAL-REVERMONT  
 Mme VAVRE Marie  
 MORTEVIELLE  
 01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION												
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12
	COMUNE DE VAL-REVERMONT											
B	1880	MONT SUR VIGNE	0 29 40	0 29 40	B 4	735						
			<b>TOTAUX :</b>			<b>735</b>						

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),  
 F (pour désigner les biens propres de la femme),  
 C (pour désigner les biens de la communauté),  
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉHENSIF PARCELLE,  
 SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 8790

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
VENIN René  
A VACOUT  
01370 - BENY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT												
B	863	LE CLOS	0 02 30	0 00 38 0 01 92	B 4 F 2	10 38						
B	873	LE CLOS	0 14 90	0 07 53 0 07 37	B 3 B 4	565 184						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 17 20</b>			<b>797</b>						

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

N° de Compte : 8790

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

DESTINATAIRE : VENIN René

ADRESSE : A VACOU - 01370 - BENY

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 VERNOUX Eugène époux de GREFFERAT Marie  
 44 RUE DE LA GUILLOTIERE  
 69007 - LYON

N° de Compte : 8800

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété		Observations		
			totale HA A CA	par Classe HA A CA			Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent		Date de l'acte Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
D	1094p05	BARBE CHIEN	0 00 20	0 00 20	B 4	5					
D	1118p05	BARBE CHIEN	0 01 71	0 01 71	B 5	86					
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>91</b>					

Logiciel INTEGREM

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE STAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 Mme VEUILLET Henri née GIRAT  
 AU BOURG  
 01370 - VAL-REVERMONT

N° de Compte : 8820

PARCELLES PARRAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			évenementiellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
D	735	CHAZEAU	0 21 77	0 21 77	B 3	1633							
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>1633</b>							

Logiciel INTEGREM

TRRS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE,  
 SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE VAL REVERMONT

Bulletin à retourner avant le , en Mairie de VAL-REVERMONT(01)

N° de Compte : 8840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 VILLEDIEU Jean époux de ROSARD Renée  
 14 RUE DE LA GRENOUILLERE  
 01000 - BOURG-EN-BRESSE

VULLIN Henri veuf de ROSARD Cécile  
 Chez M. VULLIN Michel 23 allée de la Vallière  
 01250 - CEYZERLAT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Poinis	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A CA					HA	A CA	Date de l'acte	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	COMMUNE DE VAL-REVERMONT											
D	899	AU VERNAY	0 14 40	0 14 40	B 3	1080						
<b>FEUILLET N° 1 ET DERNIER</b>			<b>TOTAUX :</b>			<b>1080</b>						

Logiciel INTEGRUM

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

IMPORTANT : NOMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
Mme VOISIN Jules née JANODET Clarisse  
AU BOURG  
01370 - VAL-REVERMONT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriété Usufuit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale HA A CA	par Classe HA A CA				Nom du propriétaire précédent	10				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12	
COMMUNE DE VAL-REVERMONT													
B	1166	EN GRAMONT	0 09 40	0 09 40	B 1	940							
B	1441	LES VERGES	0 05 51	0 03 19 0 02 32	B 3 F 1	239 139							
B	1560	EN GRAMONT	0 21 60	0 13 31 0 08 29	B 4 F 4	333 83							
B	1625	EN GRAMONT	0 04 64	0 04 64	F 4	46							
B	1626	EN GRAMONT	0 03 87	0 03 87	B 1	387							
<b>TOTALX :</b>			<b>0 45 02</b>			<b>2167</b>							

Logiciel INTEGRÉM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TRÈS IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires),

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

Fait à

le

SIGNATURE :

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 VUILLARD Louis  
 01370 - SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usuffruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
		COMMUNE DE VAL-REVERMONT										
C	692	AU PRE FTSCARD	0 03 70	0 03 70	P 3	222						
C	725	AUX QUEUX	0 06 08	0 06 08	B 6	61						
<b>TOTAUX :</b>			<b>0 09 78</b>			<b>283</b>						

Logiciel INTEGRUM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER  
 TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),

F (pour désigner les biens propres de la femme),

C (pour désigner les biens de la communauté),

I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

Fa outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTEES SUR LE PRESENT BULLETIN COMPRENANT 2 PARCELLES  
 SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA REALITE, PAR LE PROPRIETAIRE SOUSSIGNE:  
 Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE :

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRECISER VOTRE ETAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES  
 VULIN André et BERTHET Renée son épouse  
 719 RUE DE LA CHARPINE  
 01000 - SAINT-DENIS-LES-BOURG

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance		Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...		Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement : année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			totale	par Classe					Nom du propriétaire précédent					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
COMMUNE DE VAL-REVERMONT														
137 B	549	EN LEYAT	0 13 20	0 13 20	B 3	990								
137 B	560	EN LEYAT	0 01 50	0 01 50	B 3	113								
137 B	1049	SOUS LE BOIS DU PARC	0 07 37	0 07 37	B 3	553								
137 C	361	EN GRAMONT-CUTSIAT	0 02 01	0 02 01	B 5	101								
137 C	367	EN GRAMONT-CUTSIAT	0 00 94	0 00 94	B 5	47								
137 C	368	EN GRAMONT-CUTSIAT	0 02 21	0 02 21	B 5	111								
137 C	373	EN GRAMONT-CUTSIAT	0 00 50	0 00 50	B 5	25								
137 C	436	VIGNES SOUS GRAMONT	0 09 20	0 09 20	B 5	460								
137 C	472	VIGNES SOUS GRAMONT	0 04 90	0 04 90	B 5	245								
137 C	480	VIGNES SOUS GRAMONT	0 08 90	0 08 90	B 5	445								
137 C	576	TEPPES SOUS GRAMONT	0 04 50	0 04 50	F 1	270								
137 C	589	TEPPES SOUS GRAMONT	0 08 20	0 08 20	F 1	492								
137 C	651	SUR GRAMONT	0 03 70	0 03 70	F 1	222								
137 C	689	SUR GRAMONT	0 04 00	0 04 00	B 4	100								
137 C	719	SUR GRAMONT	0 03 30	0 03 30	B 4	83								
137 C	757	SUR GRAMONT	0 23 06	0 23 06	B 4	577								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 A REPORTER : 0 97 49 4834

TRES IMPORTANT : LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

